

SAS BERTRAND

5 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

46400 ST CERE

SIRET : 93119101900013

TVA Intra : FR35931191019

Identifiant client : lelotalabouche@gmail.com

Adresse de facturation

SAS BERTRAND

5 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

46400 ST CERE

DATE
01/01/2026

N° DE FACTURE
F202601068755

TOTAL TTC
47.99 €

Synthèse de votre facture

		Total HT
Vos abonnements, options et services du 01/01/2026 au 31/01/2026		39.99 €
Total HT		39.99 €
Total TVA 20%		8.00 €
TOTAL TTC		47.99 €

Date d'échéance : comptant Mode de règlement : prélèvement automatique			
● IBAN:	FR7617*****6061	● Référence mandat:	JNRUMSASBERTRAND0000020250607191916

INFORMATIONS

Pour vous informer sur nos tarifs ou pour toute question concernant votre facture, contactez le Service Client :

Internet : Sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Tickets »

Courrier : Free Pro - Centre d'Expertise Client - CS 80677 - 13344 Marseille Cedex 15

Détail de votre facture Free Pro

Détail	Prix Unitaire HT	Total HT
Freebox Pro - 388 884 096 - Sans engagement Ligne principale : +33981329623 Adresse d'installation : 5 RUE DE LA REPUBLIQUE, 46400 SAINT CERE Florian Bertrand : 5 RUE DE LA REPUBLIQUE - 46251 SAINT CERE		
Vos abonnements, options et services du 01/01/2026 au 31/01/2026		
- Abonnement Offre Freebox Pro du 01/01/2026 au 31/01/2026	49.99 €	49.99 €
- Abonnement Offre Freebox Pro - Remise première année du 01/01/2026 au 31/01/2026	-10.00 €	-10.00 €
Frais ponctuels		
Forfait Mobile Free Pro 06.99.24.62.09 - Sans engagement SAS BERTRAND		
Vos abonnements, options et services du 01/01/2026 au 31/01/2026		
- Abonnement Forfait Mobile Free Pro du 01/01/2026 au 31/01/2026	19.99 €	19.99 €
- Remise Freebox Pro ligne incluse (388 884 096) du 01/01/2026 au 31/01/2026	-19.99 €	-19.99 €
Frais ponctuels		
TOTAL HT		39.99 €

Pour connaître le relevé détaillé de vos consommations téléphoniques rendez-vous sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Factures ».

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restant dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros. Une indemnité complémentaire pourra également être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.